
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} MAI - 31 JUILLET 1995)

ARGENTINE

14 juin 1995 : **Élections présidentielles.** Élu le 14 mai 1989 pour six ans (cf. *RE*, 59), Carlos Saul Menem, 64 ans, chef du Front justicialiste d'unité populaire (Frejupo) (péroniste) est réélu pour un mandat de quatre ans à la présidence de la République, dès le premier tour.

Il obtient plus de 47 % des voix (la barre est fixée à 45 % ou 40 %, s'il devance le suivant de 10 points par la nouvelle loi fondamentale du 22 août 1994) contre son principal adversaire de centre gauche, le sénateur José Octavio Bordón, péroniste dissident, Frepaso (Front pour un pays solidaire) qui recueille 34 % de suffrages.

Le grand perdant est le parti radical (Union civique radicale) dont le candidat, Horacio Massaccesi, obtient à peine 15 % des suffrages (contre 37 % en 1989). L'extrême droite (Mo Dim) subit un échec important, son candidat, l'ancien militaire putschiste Aldo Rico récoltant moins de 2 % des voix. Il y avait dix autres candidats (*Libération*, 11, 13-14, 16 mai 1995 ; *Le Monde*, 13, 16 et

18 mai 1995 ; *Courrier international*, 11 mai 1995).

157

BELGIQUE

21 mai 1995 : **Élections législatives et sénatoriales.** Les premières élections parlementaires de la nouvelle Belgique fédérale (*RE*, 66 et 68) maintiennent au pouvoir la coalition sortante entre sociaux-chrétiens, flamands (CVP) et francophones (PSC) et socialistes flamands (SP) et francophones (PS), présidée par le Premier ministre Jean-Luc Dehaene (social-chrétien flamand). Elle obtient 82 sièges à la Chambre des représentants, qui compte désormais 150 élus contre 212 auparavant.

Les sociaux-chrétiens (CVP) dominent toujours la Flandre avec 29 élus, et 27,4 % des voix, à la Chambre des représentants, en progression de 2 et restent incontournables en Wallonie (PSC), malgré la perte de 1 siège pour un total de 12. Ils obtiennent 22 % des suffrages.

A l'inverse, les socialistes restent la principale force politique en Wallonie

* Université de Poitiers.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Partis	Voix	%	Différence par rapport à 1991 (en %)	Sièges	
<i>Partis de la coalition</i>					
CVP (chrétiens sociaux, flamands)	1 042 926	17,2	+ 0,4	29	} 82
PSC (chrétiens sociaux, francophones)	469 137	7,7	=	12	
PS (socialistes, francophones)	720 658	11,9	- 1,6	21	
SP (socialistes, flamands)	762 447	12,6	+ 0,6	20	
<i>Partis de l'opposition</i>					
VLD (libéraux, flamands)	798 366	13,1	+ 1,1	21	} 68
PRL-FDF (libéraux, francophones)	623 195	10,3	+ 0,7	18	
158 VIBI (Vlaams Blok, extrême droite)	475 677	7,8	+ 1,2	11	
VU (Volksunie, autonomiste flamand)	283 515	4,7	- 1,2	5	
Écolo (Verts, francophones)	243 293	4,0	- 1,1	6	
AGALEV (Verts, flamands)	269 045	4,4	- 0,5	5	
FN (Front national, francophone)	138 213	2,3	+ 1,3	2	
Autres partis	121 880	-	-	0	
Total					150

L'ancienne chambre
comptait 212 représentants

(PS) avec 21 députés, en régression de 2 et 35 % des voix, et gardent un rôle charnière en Flandre (SP) où ils sont le troisième parti avec 20 sièges, 2 de plus que dans l'ancienne Chambre, et 20 % des voix.

Les libéraux progressent partout : 2 élus de plus dans la région francophone (PRL-FDF) pour un total de 18, et 2 députés supplémentaires dans le nord néerlandophone (VLD) où ils détiennent dorénavant 21 sièges. Cependant, ils ne réussissent pas la percée espérée.

Le Vlaams Blok, extrême droite xénophobe, n'a pas réussi la progression escomptée : il gagne 1 siège en Flandre et en contrôle 11 ; le Front national

(francophone, extrême droite) est représenté par 2 élus, en progression de 1.

La Volksunie (autonomiste flamand) régresse avec 5 sièges contre 8 dans l'ancienne Chambre.

Les Verts se maintiennent tant bien que mal : situation inchangée en Flandre (Agalev : 5 sièges), perte de 2 sièges en Wallonie (Écolo : 6 sièges).

En dépit des « affaires » qui ont agité la Belgique, c'est la stabilité qui marque ces élections et un succès incontestable du Premier ministre (*Le Monde*, 20, 23, 24, 25, 30 mai 1995 ; *Libération*, 20, 21 et 22 mai 1995 ; *Le Figaro*, 23 mai 1995 ; *La Libre Belgique*, 9 juin 1995 ; Ambassade de Belgique).

SÉNAT¹

Partis	Voix	%	Différence par rapport à 1991 (en %)	Sièges	Diffé- rence 1991
CVP (chrétiens sociaux, flamands)	1 009 668	16,8	=	7	=
SP (socialistes, flamands)	792 945	13,2	+ 1,3	6	+ 1
VLD (libéraux, flamands)	796 135	13,3	+ 1,6	6	+ 1
PS (socialistes, francophones)	764 719	12,8	- 0,5	5	- 1
PRL-FDF (libéraux, francophones)	672 843	11,2	+ 1,7	5	- 4
VlBI (Vlaams Block, extrême droite)	464 001	7,7	+ 0,9	3	=
PSC (chrétiens sociaux, francophones)	434 475	7,3	- 0,6	3	=
VU (Volkunie, autonomiste flamand)	318 394	5,3	- 0,7	2	=
Écolo (Verts, francophones)	258 667	4,3	- 1,0	2	=
AGALEV (Verts, flamands)		3,7	- 1,4	1	- 1
Autres partis	257 329			0	
Total				40	

159

1. Le Sénat était jusqu'ici constitué de 185 membres répartis en quatre catégories : les sénateurs élus directement, les sénateurs provinciaux élus par les conseillers provinciaux, les sénateurs cooptés et les sénateurs de droit.

Désormais, le Sénat ne compte plus que 72 membres dont 40 élus directement. La catégorie des sénateurs provinciaux est remplacée par celle des sénateurs communautaires, élus par et parmi les membres des trois Conseils de communauté. Les catégories des sénateurs cooptés et des sénateurs de droit sont maintenues.

Les sénateurs sont élus pour un mandat de quatre ans.

ÉTATS-UNIS

21 mai, 15 juin 1995 : **Cour suprême, affirmative action.** La Cour suprême déclare inconstitutionnelle l'attribution de bourses scolaires en faveur d'étudiants noirs dans le cadre de la politique d'*affirmative action* (discrimination positive). Le 13 juin, elle rend par 5 voix contre 4 deux arrêts limitant cette politique dans le domaine économique et dans le domaine scolaire. Une révision de ces programmes, souhaitée par les républicains, se met en place. Ainsi l'université de Californie, qui avait été à l'origine du célèbre arrêt Bakke en 1978, a mis fin à son programme en faveur des

minorités ethniques et des femmes (*Libération*, 14 et 24 juillet 1995 ; *Le Monde*, 2 et 15 juin, 22 juillet 1995).

GRANDE-BRETAGNE

24 mai 1995 : **Premier ministre.** Sir Harold Wilson, baron Wilson of Rievaulf, est décédé à l'âge de 79 ans. Issu d'Oxford, élu aux Communes en 1945, il devient leader du Parti travailliste en 1963 à la mort de Hugh Gaitskell. A la suite de la victoire de son parti, il devient Premier ministre le 16 octobre 1964 et occupe cette fonction jusqu'au 19 juin 1970. Il retrouve le 10 Downing Street

le 4 mars 1974, avant de démissionner le 15 mars 1976 (*Le Monde*, 25 mai 1995).

22 juin au 4 juillet : **Parti conservateur.** Attaqué par plusieurs membres de son parti, notamment sur sa politique européenne, le Premier ministre John Major, 52 ans, dans une situation difficile après la déroute des conservateurs aux élections locales, met en jeu son poste de chef du parti conservateur, et par conséquent de chef du gouvernement, fonctions qu'il occupe depuis fin novembre 1990 (*RE*, 57).

160

Pour l'emporter au premier tour, il faut obtenir la majorité absolue et 15 % de plus que ses adversaires.

Il est réélu à la tête des Tories, dès le premier tour, par 218 députés conservateurs contre 89 à son challenger, ministre chargé du Pays de Galles, M. John Redwood, 44 ans, leader de la droite anti-européenne et ultra-libérale, 8 députés se sont abstenus et il y a eu 12 bulletins nuls (*Le Monde*, 24 juin, 5 et 6 juillet 1995 ; *Courrier international*, 29 juin 1995).

21 juillet : **Vote des étrangers.** Les ressortissants communautaires peuvent participer aux élections locales après l'adoption par les Lords de la loi à cet effet (*Libération*, 22, 23 juillet 1995).

HONGRIE

19 juin 1995 : **Élections présidentielles.** Après avoir rejeté, le 16 mai, à une écrasante majorité (251 voix contre 45) un projet de loi instaurant l'élection du président de la République au suffrage universel direct, le Parlement a réélu,

quelques semaines plus tard, M. Arpad Göncz, 73 ans, chef de l'État, pour un nouveau mandat de cinq ans.

Il a obtenu 259 voix contre 76 pour M. Ferenc Mald, ancien ministre de la Culture, qui était soutenu par trois des quatre partis de droite (*Le Monde*, 18 mai, 8 et 21 juin 1995).

ITALIE

11 juin : **Référendums abrogatifs.** Les électeurs italiens ont été appelés à se prononcer sur l'abrogation de douze lois, aux contenus très divers et relatives à la représentativité syndicale, au commerce, au droit pénal, au droit électoral et surtout à l'audiovisuel.

Ils ont abrogé les dispositions législatives suivantes :

– statut public de la RAI (télévision publique) : oui 13 767 132 (54,9 %) ; non 11 311 268 (45,1 %) ;

– dispositions instituant la retenue sur salaire des cotisations syndicales : oui 13 949 499 (56,2 %) ; non 10 851 357 (43,8 %) ;

– article du statut des travailleurs privilégiés « les confédérations les plus significatives sur le plan national » pour la représentation syndicale sur le lieu du travail : oui 15 105 812 (62,1 %) ; non 9 226 071 (37,9 %) ;

– extension des conséquences de la disposition précédente aux travailleurs du secteur public : oui 15 690 510 (64,7 %) ; non 8 550 071 (35,3 %) ;

– relégation des mafieux hors de leur région d'origine : oui 15 374 706 (63,7 %) ; non 8 773 389 (36,3 %).

Ils ont refusé d'abolir les dispositions suivantes :

– second tour pour l'élection des maires des communes de plus de

15 000 habitants : oui 11 984 135 (49,4 %) ; non 12 278 154 (50,6 %) ;

– possibilité pour une personne de posséder plus d'une chaîne de télévision (la Fininvest de Silvio Berlusconi en possède trois) : oui 11 590 539 (43 %) ; non 15 366 242 (57 %) ;

– normes qui autorisent une régie publicitaire à travailler pour plus de deux chaînes nationales (Publitalia, qui distribue la publicité de la Fininvest, travaille avec les trois chaînes du groupe) : oui 11 730 479 (43,6 %) ; non 15 171 890 (56,4 %) ;

– règles autorisant l'interruption de films et spectacles télévisés par des spots publicitaires : oui 11 986 425 (44,3 %) ; non 15 049 256 (55,7 %) ;

– remplacement des « confédérations les plus significatives » par la notion de « confédérations signataires de contrats collectifs » : oui 12 297 033 (50 %) ; non 12 310 754 (50 %) ;

– normes interdisant l'ouverture des magasins en nocturne et les jours fériés : oui 9 384 490 (37,5 %) ; non 15 653 771 (62,5 %) ;

– limites quantitatives que chaque commune peut imposer sur l'octroi des licences pour le commerce : oui 8 738 609 (35,6 %) ; non 15 801 429 (64,4 %) ;

La participation a été de 56,9 %.

L'ancien président du Conseil, Silvio Berlusconi, sort ainsi renforcé de ce scrutin du fait des réponses négatives aux trois questions visant directement son groupe, la Fininvest (*Libération*, 1^{er} et 13 juin 1995 ; *Le Monde*, 9, 11-12 et 13 juin 1995 ; Ambassade d'Italie).

JAPON

23 juillet 1995 : **Élections sénatoriales.** Sur les 126 sièges soumis à renouvellement, la coalition gouvernementale (socialistes, parti libéral démocrate-PLD et Sakigake) en obtient 68.

Toutefois, le résultat le plus marquant de ces élections où la moitié des sièges était à pourvoir selon deux modalités (1 à 4 candidats à élire par circonscription ; représentation proportionnelle au niveau national selon le système D'Hondt) est le score spectaculaire du parti d'opposition Shinshinto (le Nouveau Parti du progrès)¹ qui, avec 30,8 % des voix, devance le PLD (27,3 %) ; il double ses sièges passant de 19 à 40. Le grand perdant de ces élections est le Parti social démocratique du Premier ministre Tomiichi Murayama qui doit abandonner 22 sièges (16 élus pour 41 sortants). Il dirige une coalition regroupant le Parti libéral démocrate, le parti Sakigake et les socialistes. Les communistes gagnent 3 sièges (de 5 à 8).

Mais c'est surtout le faible taux de participation (44,5 %) qui est la caractéristique essentielle de ce scrutin. Les analystes l'expliquent par le désintérêt et le rejet de plus de la moitié de l'électorat pour les formations traditionnelles (*Le Figaro*, 25 juillet 1995 ; *Le Monde*, 25 juillet 1995).

RUSSIE

30 juillet 1995 : **Cour constitutionnelle, Tchétchénie.** La Cour constitutionnelle

1. Le Nouveau Parti du progrès, constitué en décembre 1994, regroupe des transfuges du camp conservateur, d'ex-social-démocrates et des membres de l'ancien parti bouddhiste Komeito.

JAPON					
Partis	Voix à la représentation proportionnelle	%	Sièges obtenus		Sièges détenus actuellement
Parti libéral démocrate	11 096 972	27,29	46	(+ 13)	107
Parti Shinshinto (Nouveau Parti du progrès)	12 506 322	30,75	16	(- 25)	38
Parti social démocratique du Japon (socialistes)	6 882 918	16,92	40	(+ 21)	56
Parti communiste	3 873 954	9,53	8	(+ 3)	14
Parti Sakigake	1 455 886	3,58	3	(+ 2)	3
Club Niin	1 282 595	3,15	1	(+ 1)	2
162 Sports et paix	541 894	1,33	0	(- 1)	1
Autres	3 027 716	7,45	1	(- 5)	3
Komei			0	(- 1)	11
DRP			2	(+ 1)	2
Indépendants			9	(+ 1)	15
			126		252

(*Le Figaro*, 25 juillet 1995 ; *Le Monde*, 25 juillet 1995 ; *Japan Times*, 25 juillet 1995).

considère que l'usage de la force armée en Tchétchénie est « absolument constitutionnel » car le président est le garant de l'unité territoriale du pays. 7 juges sur 17 ont cependant émis des réserves qui seront rendues publiques (*Le Monde*, 2 août 1995).

SUISSE

25 juin 1995 : **Votations fédérales.** 39,6 % des électeurs helvétiques se sont prononcés sur les trois questions qui leur étaient posées :

1. Ils ont rejeté, par 53,5 % de non, la possibilité de permettre aux étrangers d'acquérir plus facilement des

immeubles en Suisse en révisant la « Lex Friedrich ». Tous les cantons alémaniques ont dit « non », parfois à plus de 60 %, alors que la Suisse romande et le Tessin ont approuvé le projet. Le Valais a dit « oui » à 66,7 %. Le Conseil national avait approuvé la loi par 149 voix contre 19 et le Conseil des États à l'unanimité. Une fois de plus, on observe le clivage Suisse romande/Suisse alémanique, qui accentue l'isolationnisme du pays.

2. Ils ont approuvé la 10^e révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) par 60,4 % des voix. Dans cette votation également, on observe une certaine « coupure » entre les régions linguistiques. Alors que la Suisse alémanique

plébiscite cette révision et les améliorations qu'elle entraîne, les votes romand et tessinois sont nettement plus marqués par le refus d'augmenter l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans. Contrairement à Vaud et à Genève, qui approuvent la révision, le Tessin, le Jura, Fribourg, Neuchâtel et le Valais disent « non ». Le Parlement fédéral avait approuvé cette loi à une très large majorité.

3. Ils ont rejeté à une majorité de 72,2 % et dans tous les cantons l'initiative syndicale et socialiste pour l'extension de l'AVS et de l'AI (il s'agissait de majorer considérablement les rentes et d'économiser dans le domaine de la prévoyance professionnelle). Le Parlement fédéral était hostile à cette initiative (*Le Monde*, 25-26 et 27 juin 1995 ; *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*, 26 juin 1995 ; *Le Nouveau Quotidien*, 26 juin 1995 ; Ambassade de Suisse).

UNION EUROPÉENNE

12 juillet 1995 : **Médiateur**. Le socialiste finlandais Jacob Söderman, ombudsman dans son pays depuis 1989, est élu, par le Parlement, médiateur européen, par 241 voix contre 221 au chrétien-démocrate allemand Siegbert Alber, député européen depuis 1979.

M^{me} Simone Veil a été éliminée à l'issue du deuxième tour.

Cette désignation à un poste créé par le traité de Maastricht n'a pu intervenir qu'après un échec de la Commission des pétitions pour arbitrer entre M. Alber et M. Alvaro Gil Robles, médiateur du Congrès espagnol de 1988 à 1993.

C'est désormais le Parlement qui élit le médiateur à la majorité des suffrages exprimés aux deux premiers tours, les deux candidats arrivés en tête restant au troisième tour (*Le Monde*, 12 et 14 juillet 1995).